

Appel à candidature pour une résidence d'éducation artistique et culturelle Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez (Mayenne)

Contexte général

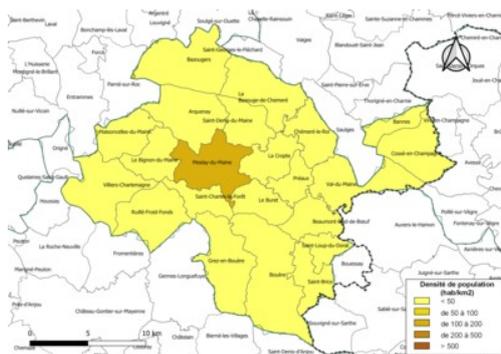
La Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de La Loire, la Ligue de l'enseignement de la Mayenne / FAL 53 et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez souhaitent mettre en œuvre une résidence de diffusion et de sensibilisation dans le domaine des arts plastiques sur temps extrascolaire et familial dans la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

Située au Sud Est du département de la Mayenne, le Pays de Meslay Grez se trouve aux limites des départements de la Sarthe. Le territoire est composé de 23 communes rurales et de 15 000 habitants environ (cf. carte ci-dessous).

Le projet vise à sensibiliser les enfants sur temps scolaire et extrascolaire engagés dans le projet ainsi que leurs encadrants et leurs familles.

L'univers artistique de l'artiste en résidence doit servir de fil rouge à un projet global de sensibilisation à l'art et à la culture et fédérer un ensemble d'actions de médiation et de monstration.

Les objectifs visés supposent une implication forte de l'artiste dans des actions de médiation ainsi que la monstration d'une partie de son œuvre, en des lieux dédiés ou non dédiés.



1. Définition de la résidence

La résidence est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'enfants de 6 à 13 ans et de leur famille. Pour l'artiste en résidence, il s'agit de s'engager dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre. Cette transmission s'appuie sur des formes d'actions très variées (formation des acteurs éducatifs, ateliers de pratique artistique sur temps scolaire et extrascolaire, ateliers parents/enfants, présentation d'une œuvre/exposition...).

Ces actions seront préparées en amont avec les acteurs éducatifs, le service culturel de la Ligue de l'enseignement / FAL 53 et le service culturel de la Communauté de Communes Pays de Meslay-Grez. Elles auront lieu auprès de 5 groupes de 15 enfants de centres de loisirs et de 3 classes de 6ème.

2.Objectifs

- sensibiliser les enfants de 6 à 13 ans et leurs encadrants (animateurs, personnels mairie, enseignants et parents/tuteurs) dans le domaine des arts plastiques par la rencontre avec l'univers artistique de l'artiste.
- permettre aux enfants d'accéder à une pratique artistique et de la valoriser
- permettre aux enfants d'accéder à une pratique culturelle : fréquenter des œuvres (notamment celles de l'artiste)
- favoriser la rencontre avec les artistes
- favoriser la construction d'un jugement esthétique
- former/sensibiliser la communauté éducative (animateurs, personnel mairie...) à l'univers artistique de l'artiste en résidence
- favoriser les échanges parents/enfants.

3.Public bénéficiaire

La résidence aura lieu sur les communes de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

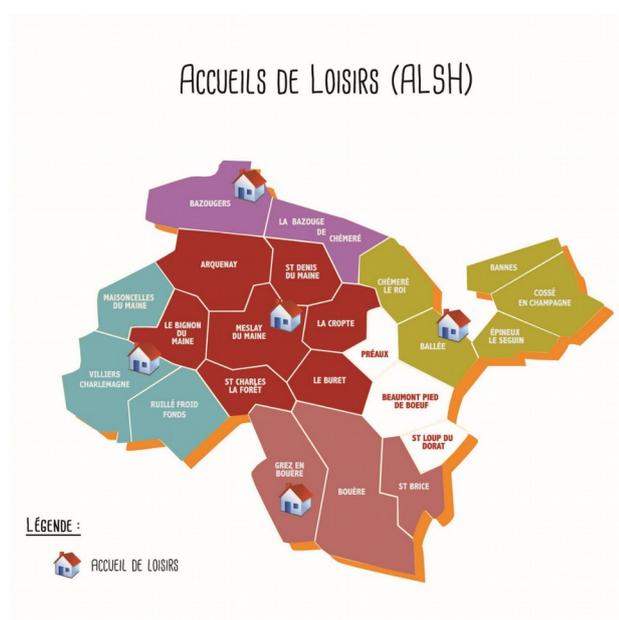
La compagnie en résidence s'adressera à

-des enfants de 6 à 13 ans (5 centres de loisirs) ainsi qu'**aux familles** des enfants par le biais d'ateliers parents/enfants

-aux collégiens des 3 classes de 6ème du collège privé.

-aux adultes des ateliers du Petit Vauveron (artiste Isabelle Chéreau).

(ci-dessous Carte des accueils de loisirs :



4. Partenariats

La résidence doit s'inscrire en cohérence avec les politiques publiques des partenaires concernés : DRAC et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

La résidence doit s'inscrire dans un lien fort avec les acteurs éducatifs, culturels, et sociaux du territoire.

Les acteurs éducatifs :

- Les animateurs des projets extrascolaires (mairies, centres de loisirs, associations...)
- Les parents seront associés au projet.
- L'enseignante d'arts plastiques du collège privé

Tout autre acteur de la communauté éducative (associations d'accompagnement à la scolarité, association de parents d'élèves ...) pourra être associé au projet de résidence.

Les associations artistiques locales :

- L'association ARTS MAINE qui organise des expositions.
- Les ateliers du Petit Vauveron menés par l'artiste Isabelle Chéreau.

Les acteurs culturels :

- Le service culturel de la Ligue de l'enseignement de la Mayenne / FAL 53
- Le service culturel de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

5. Cadre opérationnel

Période et durée :

4 mois de septembre à décembre 2020. Deux rencontres préalables en juin 2020 seront nécessaires pour le montage du projet qui devra être élaboré avec les acteurs.

Attendus / Contraintes :

S'inscrivant sur plusieurs communes, le projet suppose que l'artiste soit également attentif aux questions de coordination.

La Ligue de l'enseignement / FAL 53 et l'artiste devront assurer la coordination globale du projet. Cela consiste notamment à : prendre contact avec les partenaires du projet sur le territoire, appréhender et anticiper les aspects logistiques, organiser des réunions régulières de suivi avec les partenaires, mettre en œuvre tout ce qui viendra concourir à la bonne conduite du projet. Nécessité d'être mobile.

Déroulement :

En amont de la période de résidence :

L'artiste proposera un premier module de formation en juin 2020 pour les acteurs éducatifs locaux lors duquel il présentera son univers artistique, sa démarche de résidence et commencera à co-construire les projets avec les acteurs éducatifs en fonction de leurs attentes.

Au cours du reste de la résidence :

L'artiste proposera des ateliers de pratique artistique, des rencontres ou tout autre action sur temps scolaire et extrascolaire ainsi que des ateliers parents/enfants.

L'artiste proposera de montrer une de ses œuvres pour sensibiliser les enfants, leurs familles à son processus de création lors d'une exposition en partenariat avec l'association ARTS MAINE de la commune de Meslay.

L'artiste proposera un calendrier de résidence septembre et décembre 2020 qui inclura tous les lundis et les mercredis et 3 samedis ainsi qu'une semaine pendant les vacances de Toussaint.

Conditions matérielles et financières :

Pour accompagner la réussite du projet, le service culturel du Pays de Meslay-Grez et de la Ligue de l'enseignement/ FAL 53 mettront à disposition :

- Un lieu d'hébergement et les repas pour la durée de la résidence
- Le prêt d'un espace dans les écoles ou en proximité afin de favoriser la mise en place d'actions et de rencontres
- Une contribution au montage et/ou à des prêts de matériel (fournir les fiches techniques au service culturel de la Ligue de l'enseignement / FAL53 le plus en amont possible de la demande).
- La Ligue de l'enseignement de la Mayenne grâce à un financement DRAC rémunérera l'artiste à hauteur de 6000€ TTC. L'artiste devra proposer un budget détaillé présentant les différents postes afférents au projet (rémunération, déplacement, matériel, etc).

Pilotage de la résidence :

Le projet de résidence sera piloté par le service culturel de la Ligue de l'enseignement / FAL 53 en partenariat avec le service culturel de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

Ils auront pour mission de guider le ou les artistes dans la découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la monstration de ses œuvres, de faciliter la rencontre avec les acteurs éducatifs et la mise en place des actions auprès des enfants et de leur famille.

Cadre juridique :

Un contrat de résidence d'EAC spécifiant les engagements respectifs de l'artiste accueilli et de la Ligue de l'enseignement / FAL 53 est signé avant le début de la résidence.

Candidature :

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel œuvrant dans le champ des arts plastiques résident en France. L'artiste doit avoir à son actif une production régulière et récente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans le projet de résidence. L'artiste doit disposer d'un permis de conduire en cours de validité et d'un moyen de transport.

Éléments à fournir :

L'artiste devra réaliser un dossier complet comprenant : une lettre d'intention présentant la démarche générale, le lien avec la saison culturelle du Pays de Meslay-Grez (cf. pièce jointe), la trame, et les périodes de présence ; une présentation de la l'artiste et le CV des intervenants s'il y en a plusieurs; une liste d'œuvres à présenter aux différents publics.

Le dossier est à envoyer avant le 30 mars 2020, par courrier et/ou mail aux destinataires suivants :

- Charlène MUR

Responsable du service culturel de la Ligue de l'enseignement / FAL 53

Par voie postale

- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MAYENNE – Charlène MUR - 31 allée du Vieux Saint Louis - 53000 LAVAL

Par courriel

charlene.mur@laligue53.org

Sélection :

Les différentes candidatures seront examinées par un comité de pilotage réunissant La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, La Ligue de l'enseignement / FAL 53.

Le résultat de la pré-sélection sera communiqué fin avril 2020.

Renseignements :

Charlène MUR / charlene.mur@laligue53.org / 02 52 46 01 27